

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MAI 2012

9. Loisirs, culture et tourisme

9.1 Fête de la pêche 2012

10. Avis de motion et règlements

10.1 Adoption du règlement no. VC-367-12-5 concernant la division de la municipalité en 6 districts électoraux.

11. Comptes

11.1 Ratification des déboursés et salaires d'avril 2012

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 avril 2012

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NO. 9766-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 avril 2012 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19)

4.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA 2012-2017

RÉSOLUTION NO. 9767-05-12

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 8549-04-07, la Ville de Clermont octroyait à la compagnie CIMCO Réfrigération le contrat de service pour la mise en marche et l'entretien du système de réfrigération de l'aréna pour les saisons 2007 à 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont été entreprises avec la compagnie CIMCO Réfrigération concernant la signature d'un nouveau contrat d'entretien pour les saisons 2012 à 2017 ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accorde le contrat d'entretien du système de réfrigération de l'aréna à la compagnie CIMCO Réfrigération pour les 5 prochaines saisons conformément aux conditions stipulées dans leur offre en date du 21 mars 2012 portant le numéro P1-2012-05-14.

QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint, soit autorisé à signer le contrat de service avec la compagnie Cimco Réfrigération.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Jasmin Morency, Cimco Réfrigération, 5130 rue Rideau, suite 150, Québec G2E 5S4.

5.1 DÉCLARATION RADOS (Groupe Action Jeunesse)

RÉSOLUTION NO. 9768-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Clermont, la *Déclaration milieu R.A.D.O.S.* c'est-à-dire un milieu qui Respecte et Accepte la Différence liée à l'Orientation Sexuelle.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MAI 2012

- Les Jardins du cap à l'Aigle 40 \$
Aide financière
- Fibrose Kystique 50 \$
Aide financière Marche Destination Guérison
- Les Impulsifs 300 \$
Aide financière Équipe de Volley Ball – Championnat à Toronto

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

5.5 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS RÉSOLUTION NO. 9772-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte les frais de représentation suivants :

- Club Optimiste de Charlevoix-Est 80 \$
Tournoi de golf – 26 mai 2012
- Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC) 45 \$
Tournoi de golf – 2 juin 2012
- Fondation du Centre Hospitalier St-Joseph de La Malbaie Inc. 150 \$
Tournoi de golf – 8 juin 2012
- Mains de l'Espoir 95 \$
Tournoi de golf – 23 juin 2012
- Domaine Forget 325 \$
Abonnement Festival International
- Centre-Femmes aux Plurielles 15 \$
Prix Hommage Laure Gaudreault Édition 2012

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

5.6 MANDAT D'UNE PERSONNE POUR REPRÉSENTER LA VILLE À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC RÉSOLUTION NO. 9773-05-12

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont doit se présenter aux bureaux de la Société de d'Assurance-Automobile du Québec afin d'effectuer des transactions relatives au parc automobile (nouvelle immatriculation, remisage, remise en fonction, réimmatriculation, achat de plaque, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la Société d'assurance-automobile du Québec désire que les répondants autorisés de la municipalité soient identifiés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que les personnes suivantes soient autorisées à signer tous documents requis afin d'effectuer les transactions énumérées ci-haut auprès de la SAAQ.

Monsieur Daniel Desmarteaux, 26 rue Vermont, Clermont, Québec G4A 1H5
(permis no. D2563-170979-08)

Monsieur Yvan Harvey, 235 rue Principale, St-Aimé-des-Lacs, Québec G0T 1S0
(permis no. H6109-151165-02)

Monsieur Pierre Boudreault, 27 rue Tremblay, Clermont, Québec G0T 1S0
(permis no. B3647-240743-07)

QUE la présente résolution soit adressée à la Société de l'assurance automobile du Québec.

**5.9 SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVICE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX DE CHARLEVOIX INC.
RÉSOLUTION NO. 9776-05-12**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE monsieur Jean-Pierre Gagnon, Maire ou son suppléant et madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer une entente de service avec la SPCA Charlevoix pour la période de 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015, portant le numéro P3-2012-05-14.

QUE la présente résolution soit adressée à Madame Monique Murray, directrice générale, SPCA Charlevoix.

**5.10 MANDAT À D'ENTREMONT DESIGN, CONCEPTION D'UN LOGO
RÉSOLUTION NO. 9777-05-12**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE Ville de Clermont confie un mandat à la firme D'Entremont Design, 445 rue Richelieu, La Malbaie, pour la conception d'un logo, conformément à son offre de service en date du 27 mars 2012, portant le numéro P4-2012-05-14.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Paul-André D'Entremont, D'Entremont Design, 445 rue Richelieu, La Malbaie (Québec) G5A 2W9.

**5.11 SIGNATAIRES DU COMPTE BANCAIRE DU TERRAIN DE JEUX DE CLERMONT
RÉSOLUTION NO. 9778-05-12**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE la Ville de Clermont autorise Isabelle B. Gaudreault, coordonnatrice du terrain de jeux et Nicolas Savard, directeur des loisirs (une signature requise) à signer dans le compte bancaire du terrain de jeux de Clermont portant le numéro de folio 11512.

QUE la présente résolution soit adressée à Caisse Desjardins de Clermont, 180 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1.

**5.12 RÉSOLUTION D'APPUI ENVERS LE PREMIER CONSENSUS QUÉBÉCOIS ET CANADIEN DE LA LUTTE À LA CONTREBANDE DE TABAC
RÉSOLUTION NO. 9779-05-12**

ATTENDU QUE le Comité des Finances publique de l'Assemblée nationale a déposé en février 2012 un rapport unanime sur les mesures à prendre pour combattre la contrebande de tabac;

ATTENDU QUE la première recommandation proposée se lit comme suit (extrait) : *Que le gouvernement du Québec fasse des représentations auprès du gouvernement canadien, du gouvernement américain, du gouvernement ontarien et de la nation mohawk en vue de créer une commission mixte formée des 5 parties consacrée à la lutte à la contrebande de tabac. Son objectif premier serait de proposer un plan d'action intégré qui porterait, entre autres, sur une entente « gagnant-gagnant » entre les gouvernements et les Autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones.*

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MAI 2012

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal par sa résolution no. 2012-05-279 l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la dérogation mineure.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

8.1 NOMINATION D'UN POMPIER VOLONTAIRE RÉSOLUTION NO. 9783-05-12

ATTENDU QUE depuis quelques mois, plusieurs pompiers volontaires travaillent à l'extérieur de Clermont;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à une nouvelle nomination afin de garder un nombre suffisant de pompiers volontaires;

ATTENDU QUE monsieur Toby Jean, demeurant au 59 rue de la Forêt à Notre-Dame-des-Monts et étant déjà pompier volontaire (Pompier 1) dans sa municipalité, a manifesté le désir de se joindre à l'équipe des pompiers volontaires de Clermont et que l'Association des pompiers recommande ce candidat;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont procède à la nomination de M. Toby Jean à titre de pompier volontaire.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Toby Jean, 59 rue de la Forêt, Notre-Dame-des-Monts (QC) G0T 1L0 ainsi qu'à Monsieur Pierre Boudreault, directeur du service des incendies de la Ville de Clermont.

9.1 FÊTE DE LA PÊCHE 2012 RÉSOLUTION NO. 9784-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont autorise la Corporation Saumon Rivière Malbaie à faire leur activité « Pêche en Ville » au Lac Miroir situé au parcours des berges « Alexis le Trotteur » pour la saison 2012 dans le cadre de la Fête de la Pêche.

Tous les équipements et/ou infrastructures (kiosques, bureau, terrain, piste multifonctionnelle, parcours des berges, stationnement, lac Miroir) sont mis gratuitement à la disposition de la Corporation du Saumon rivière Malbaie.

QUE la présente résolution soit adressée à la corporation Saumon de la rivière Malbaie, M. Ronald Desbiens, 25 chemin des Chutes, C.P. 58, Clermont, G4A 1K1.

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-367-12-5 RÉSOLUTION NO. 9785-05-12

ATTENDU QUE la directrice générale dépose à ce conseil le règlement no. VC-367-12-5 « concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux;